

**COMMUNE D'ORSCHWILLER - 67600**

**Délibération du Conseil Municipal**  
**Séance du 24 février 2022**

Séance ordinaire du **24 février 2022** – 20 h

Date de convocation : 17 février 2022  
Membres en fonction : 15  
Membres présents : 15  
Sous la présidence de M. Claude RISCH – Maire

Membres présents : M. Richard AUBRY - Mme Yolande BIEBER (arrivée à 21h05) - MM. Olivier MORIS - Patrice DILLENSEGER (arrivé à 20h30) - Dominique EGELE (arrivé à 20h15) - Michaël STAHL - Michel FREYDT - Jean-Paul EBLIN - Mathieu RIEHL - Vincent ZIMMERMANN - Mmes Christelle TOUROT-SCHNELL - Marie-Lucie STUDLER-WALISZEK - Mathilde MEYER-TRIBUT - Carole SCHIRLEN

Absents excusés :

**Ordre du Jour**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2022
3. Travaux intérieur de l'Eglise : attribution de marchés
4. Finances :
  - a) Approbation du Compte Administratif 2021
  - b) Demande de subvention pour l'organisation d'une classe de découverte
  - c) Révision des tarifs de location de la salle des fêtes et du dépôt communal
5. Voirie : acquisition d'un terrain pour élargissement de voirie
6. Personnel communal : recrutement pour accroissement temporaire d'activité
7. Divers et communications

oOo

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu les articles L. 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Mme Marie-Lucie STUDLER-WALISZEK comme secrétaire de séance.

**2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2022**

Les membres du Conseil Municipal **ADOPTENT**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 21 janvier 2022, sans observations, et signent le registre.

### 3. Travaux intérieurs de l'Eglise : attribution des marchés

Par délibération en date du 20 août 2020, le Conseil Municipal validait le projet de rénovation intérieure de l'Eglise.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée à M. Alain STEINMETZ, architecte à Mulhouse.

Une consultation a été lancée le 11 janvier 2022 en vue de l'attribution des lots suivants :

- Lot 1 - Travaux de plâtrerie
- Lot 2 – Travaux d'électricité
- Lot 3 – Travaux de peinture

Le type de procédure pour la passation de ces marchés est une procédure adaptée. (Application de l'article L2123-1 du code de la Commande Publique).

Pour l'ensemble des lots, les analyses des offres présentées lors de la réunion de la commission des marchés du 15 février 2022 ont permis d'identifier l'offre la plus avantageuse selon les critères retenus au règlement de consultation, c'est à dire 40 points pour le prix de la prestation et 60 points pour la valeur technique.

Les analyses de chaque lot donnent un classement final des offres après vérification et une note finale additionnant note prix et note technique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**Vu** les travaux de rénovation intérieure de l'église,

**Vu** la consultation relative à ces travaux lancée le 11 janvier 2022,

**Vu** l'analyse des offres présentée à la commission communale des marchés le 15 février 2022,

**Vu** l'exposé du Maire, et sur proposition de la commission communale des marchés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier :

➤ **le lot 1 – plâtrerie :**

à l'entreprise **GERKO** pour un montant de **€ HT 16 570,03 comprenant une isolation 50% de laine de verre et 50% de ouate de cellulose** au motif qu'elle présente l'offre technique et économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

➤ **le lot 2 – électricité :**

à l'entreprise **HERBRECH** pour un montant de **€ HT 22 505,00** au motif qu'elle présente l'offre technique et économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

➤ **le lot 3 – peinture**

à l'entreprise **PEINTURES ECODURABLES** pour un montant de **€ HT 71 160,00** au motif qu'elle présente l'offre technique et économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants et toutes les pièces nécessaires à l'exécution des marchés,

Approuvé à l'unanimité.

#### **4. Finances**

##### **a) Approbation du Compte administratif 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2021, approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

VU l'ensemble des délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Conformément aux articles L.2121-14 et L.2121-31 du CGCT, M. AUBRY Richard, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente le compte administratif du budget principal 2021. M. Le Maire, au moment du vote, se retire.

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Excédent/Déficit</b>
Prévisions	570 494.85 €	570 494.85 €	
Réalisations	88 739.95 €	342 171.00 €	+ 253 431.05 €

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Excédent/Déficit</b>
Prévisions	688 900.00 €	696 700.00 €	
Réalisations	508 250.66 €	746 063.55 €	+ 237 812.89 €

Résultat de clôture : + 491 243.94 €

Après l'exposé de M. AUBRY Richard concernant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

VU le CGCT et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**CONSIDERANT** que M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. AUBRY Richard, Adjoint, pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la présentation du compte administratif 2021 du budget principal,

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2021.

#### **4. Finances**

##### **b) Demande de subvention pour une classe de découverte**

M. le Maire soumet aux conseillers municipaux, la demande de subvention présentée par la Directrice de l'Ecole d'Orschwiller pour l'organisation d'une classe de découverte à Arrentes-de-Corcieux, dans les Vosges, la semaine du 16 au 20 mai 2022.

Mme Armbruster, la directrice et Mme Beldame, son adjointe sollicitent les communes d'Orschwiller et de Kintzheim pour une subvention exceptionnelle afin de soutenir les familles dans leur participation financière ainsi qu'une prise en charge du transport.

Le projet concernant les classes de maternelle et de CM1, des enfants des deux villages sont concernés soit 21 élèves pour Orschwiller et 12 élèves pour Kintzheim.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait attribué une subvention de 7 € par enfant/jour en 2018 pour des séjours de classes de découverte ainsi qu'une participation aux frais de transport.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour le versement d'une subvention de 7 €/enfant / jour pour les enfants d'Orschwiller participant à ce voyage ainsi qu'une participation aux frais de transport au prorata du nombre d'enfants d'Orschwiller.

- en **AUTORISE** le paiement au compte 65738.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Approuvé à l'unanimité.

#### **4. Finances**

##### **c) Révision des tarifs de locations de la salle des fêtes et du dépôt communal**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de réajuster les différents tarifs de location des deux salles communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les nouveaux tarifs de la salle des fêtes comme suit :

Orschwiller	Extérieurs
200 €	300 €

Pour la salle du dépôt communal : 75 €

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à établir et à signer les contrats de location,

Approuvé à l'unanimité.

## **5. Voirie : acquisition d'un terrain pour élargissement de voirie**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'élargir la voie du chemin rural Fossgaessel. Pour cela, il propose d'acquérir une partie de la parcelle 90 section 9, d'une surface de 13 m<sup>2</sup>. Après discussion avec l'exploitant, il apparaît que le prix de l'are de vigne dans ce secteur est compris entre 1500 et 2000 €. Le Maire propose d'appliquer le montant de 2000 €/are aux 13 m<sup>2</sup> soit d'acquérir la parcelle pour un montant de 260 € auxquels s'ajouteront taxes, honoraires et frais divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de terrain,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et toute autre pièce nécessaire.

## **6. Personnel communal : recrutement pour accroissement temporaire d'activité**

Dans le cadre de l'archivage des documents de la Mairie, suite à la délibération du 25 mai 2021, le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention avait été signée avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'une archiviste itinérante.

Pour suppléer à l'archiviste, le Maire propose de faire appel à une autre personne pour finaliser l'archivage des documents de la Mairie.

### **Création d'un emploi de rédacteur contractuel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE**, la création d'un emploi de rédacteur à temps non complet en qualité de contractuel à compter du 13/03/2022,

Les attributions consisteront à accomplir une mission d'archivage.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 14/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 597, indice majoré 503 par référence à la grille de rémunération de rédacteur.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

**Accroissement temporaire d'activité** : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

## **7. Divers et communications**

- PLU : Suite aux avis défavorables de plusieurs services et notamment celui de la DDT, M. Le Maire et l'Adjoint M. Olivier MORIS, ont rencontré Mme La Sous-Préfète afin d'évoquer les points qui posent problèmes.

Sur proposition de Mme La Sous-Préfète, une nouvelle rencontre en présence du Directeur de la DDT est prévue prochainement.

- Une adjudication de chauffage a été organisée le jeudi 17 février. La vente de lots de bois a rapporté 2514 € TTC.

- Les lampes dans la montée de l'Eglise sont à remplacer. Montant du devis : 2000 € HT environ. Un autre devis est en cours pour le remplacement des lampes au niveau de la fontaine Place de la Mairie.

- La Communauté de Communes propose différents groupements de commandes possibles dans les prochains temps. Le Maire, en concertation avec le Conseil Municipal, retient plusieurs

propositions comme le contrôle des extincteurs, des défibrillateurs et de la maintenance chauffage. Un audit énergétique pourrait être également envisagé.

- La collecte du recensement de la population s'est achevée le 19 février. La population serait en augmentation : 627 habitants à la clôture (contre 608 au dernier recensement en 2016).

- Le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de réaménagement des locaux de la Mairie s'échelonnent sur 2 années (2<sup>e</sup> semestre 2022 pour la montée de l'escalier vers le 2<sup>e</sup> étage et 1<sup>er</sup> semestre 2023 pour la partie accueil).

- Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance concernant le copieur de la Mairie arrive à échéance. Il propose de renouveler la même opération qu'en 2017, à savoir l'achat d'un nouveau copieur pour la mairie et reconditionner l'ancien pour l'école.

Le Conseil Municipal prend acte.

- L'Oschterputz est prévu le vendredi 15 avril 2022.

Séance levée à 22h15.

Délibération certifiée conforme.

Orschwiller, le 28/02/2022

Le Maire  
Claude RISCH

